République Tunisienne
Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Appui à l'Investissement
Institut Tunisien de la Compétitivité et des Etudes Quantitatives

Economic Freedom Index 2020

Analyse des principaux résultats

Hajer MEHOUACHI
Direction Centrale de la Compétitivité

Octobre 2020

www.itceq.tn

Le présent document est la propriété de l'Institut Tunisien de la Compétitivité et des Études Quantitatives (ITCEQ). Toute reproduction ou représentation, intégrale ou partielle, par quelque procédé que ce soit, de la présente publication, faite sans l'autorisation écrite de l'ITCEQ, est considérée comme illicite et constitue une contrefaçon.

Les résultats, interprétations et conclusions émis dans cette publication sont ceux de(s) auteur(s) et ne devraient pas être attribués à l'ITCEQ, à sa Direction ou aux autorités de tutelle.

Ce document est réalisé dans le cadre des travaux annuels de l'ITCEQ au sein de la Direction Centrale de la Compétitivité sous la supervision de Mme Affet BEN ARFA.

SOMMAIRE

Introduction 1
I. L'économie mondiale : modérément libre 2
II. La région MENA 5
III. La Tunisie 9
Droit de propriété 10
L'efficacité judiciaire 11
L'intégrité du gouvernement 12
La santé fiscale 13
La liberté des affaires 14
Le fardeau fiscal 15
Les dépenses du gouvernement 16
La liberté du travail 17
La liberté monétaire 18
La liberté du commerce 19
La liberté d'investissement 20
La liberté financière 21
IV. Principales recommandations 22
Annexes 28

Liste des graphiques et tableaux

Graphique n° 1 : Répartition des pays par degré de liberté économique 2
Graphique n° 2 : Scores de la région MENA de 2015 à 2020 7
Graphique n° 3 : Score de la Tunisie 2005-2020 9
Graphique n° 4 : Score dans le "Droit de propriété" de 2005 à 2020 11
Graphique n° 5 : Score au niveau de "l'Efficacité judiciaire" de 2017 à 2020 12
Graphique n° 6 : Score dans "l'Intégrité du gouvernement" de 2005 à 2020 13
Graphique n° 7 : Score au niveau de "la Santé fiscale" de 2017 à 2020 14
Graphique n° 8 : Score dans "la liberté des affaires" de 2005 à 2020 15
Graphique n° 9 : Score dans "le fardeau fiscal" de 2005 à 2020 16
Graphique n° 10 : Score relatif aux "dépenses du gouvernement" de 2005 à 2020 17
Graphique n° 11 : Score dans la "Liberté du travail" de 2005 à 2020 17
Graphique n° 12 : Score relatif à "la liberté monétaire" 2005 à 2020 18
Graphique n° 13 : Score de "Liberté du commerce" 2005 à 2020 19
Graphique n° 14 : Score au niveau de "la liberté d'investissement" 2005 à 2020 21
Graphique n° 15 : Score dans "la liberté financière" 2005 à 2020 22

Tableau n° 1 : Top 10 du classement 2020 4
Tableau n° 2 : Classement des pays arabes 6
Tableau n° 3 : Evolution des sous indicateurs 2019-2020 10

Introduction

Héritage Foundation[1] a publié en 2020 la 26ème édition de son rapport annuel sur l'indice de la liberté économique.

Cet indice qui adopte une vision globale du principe de la liberté économique, analyse 12 facteurs regroupés dans 4 piliers à savoir : i) l'Etat de droit qui renferme le droit de propriété, l'efficacité judiciaire et l'intégrité du gouvernement ; ii) la Taille du gouvernement saisie à travers le fardeau fiscal, les dépenses publiques et le système fiscal; iii) l'efficacité réglementaire composée par la liberté des entreprises, la liberté du travail et la liberté monétaire); et iv) l'ouverture du marché approchée par la liberté commerciale, la liberté d'investissement et la liberté financière.

Certains de ces aspects concernent donc les interactions d'un pays avec le reste du monde (par exemple, l'ampleur de l'ouverture d'une économie à l'investissement ou au commerce mondial). Quant aux autres, ils renvoient aux politiques d'un pays en matière de liberté des individus d'exploiter leur force de travail ou leurs ressources financières sans contrainte excessive ni ingérence du gouvernement.

Cette année, la liberté économique a enregistré sa meilleure performance depuis le début du calcul de l'indicateur. Ainsi, l'économie mondiale est qualifiée de «Modérément libre» et plus de deux tiers des 180 économies étudiés ont vu leur score s'améliorer.

Ayant enregistré les meilleures performances au niveau du " Droit de propriété ", " Efficacité judiciaire", " Dépenses du gouvernement " et " Liberté du travail ", Singapour mène le classement mondial, suivie par Hong Kong, leader mondial au niveau de la "Santé fiscale ", la "Liberté des affaires ", la "Liberté du commerce " et la " Liberté financière ".

Quant à la Tunisie, elle a perdue 3 positions par rapport à l'année 2019 et 29 positions depuis le classement de 2018. Pour cette année, elle se classe 125e au niveau mondial et 10e parmi les pays de la zone MENA.

L'analyse détaillée des résultats pour cette année sera effectuée en présentant dans une première partie les résultats au niveau du monde entier, pour passer à l'étude des principaux résultats relatifs au monde arabe. Une troisième partie est dédiée au classement de la Tunisie dans chaque pilier. La dernière partie, quant à elle, sera consacrée aux recommandations spécifiques pour chaque pilier composant l'indice de la liberté économique.

1- *Heritage Foundation est une institution de recherche et d'enseignement - un groupe de réflexion - dont la mission est de formuler et de promouvoir des politiques publiques fondées sur les principes de la libre entreprise.*

I. L'économie mondiale : modérément libre

Avec un score moyen mondial de 61,6[2] (en augmentation de 0.8 points par rapport à l'année précédente), la liberté économique en 2020 a enregistré sa meilleure performance depuis le début du calcul de l'indicateur. En effet et même si l'économie mondiale est qualifiée de «Modérément libre», la plupart des pays (soit 124 parmi les 180 étudiés) ont vu leur score s'améliorer (contre 50 pays ayant connu une baisse et 6 ayant gardé le même score que celui de l'année 2019).

Par ailleurs, la distribution des pays étudiés selon leur degré de liberté économique montre que dans l'ensemble, 99 pays (55%) procurent un environnement institutionnel favorable pour les individus et les entreprises (score supérieur ou égal à 60) leur permettant de bénéficier d'un degré de liberté économique du moins modéré.

Graphique n° 1 : Répartition des pays par degré de liberté économique

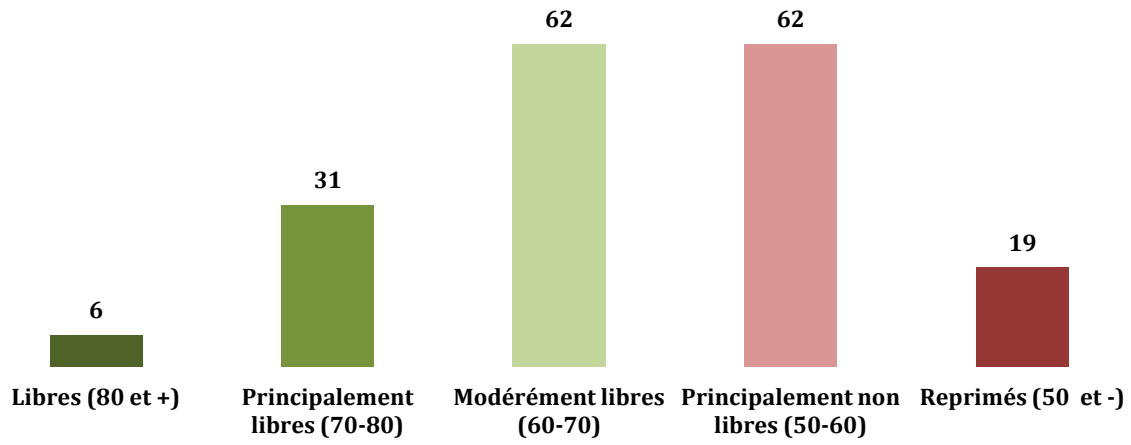

2- *Les scores sont basés sur les données de la période couvrant le second semestre 2018 au premier semestre 2019 (données au 30 juin 2019).*

Selon le rapport d'Héritage Foundation, la liberté économique est définie comme étant « L'absence de toute capacité de coercition ou de contrainte de la part du gouvernement sur la production, la distribution ou la consommation de marchandises et de services au-delà de ce qui est nécessaire pour protéger et maintenir la liberté des citoyens. La liberté économique est censée favoriser la productivité et la croissance économique en encourageant l'esprit d'entreprise et la création de valeur ajoutée ».

L'examen approfondi des scores enregistrés cette année fait ressortir une certaine relation entre le PIB par habitant et le degré de liberté économique. En effet et comme le montre le graphique ci-dessous, plus l'indice de liberté économique se rapproche de 100, plus le PIB par habitant est élevé.

Liberté économique par rapport au PIB

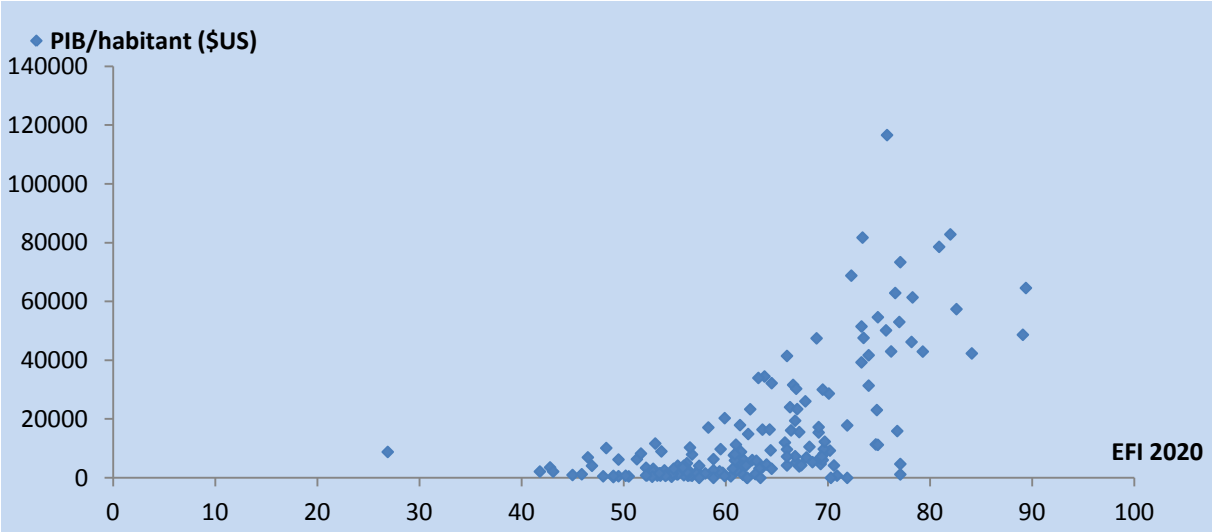

Des études empiriques portant sur cette relation ont essentiellement conclu qu'il existe un lien significatif entre la liberté économique et la croissance économique en se basant sur des études de cas touchant différents pays : Chili (Amérique du Sud), Singapour et Corée (Asie de l'Est) et Botswana (Afrique). Dans tous ces cas, la liberté économique a amené ces pays vers une croissance économique élevée et durable qui les a conduit à la prospérité par rapport à leurs voisins[3].

Il ressort du rapport que seuls 6 économies ont enregistré des degrés élevés de liberté économique dans la mesure où ils ont obtenu des scores de 80 et plus. Ils sont, ainsi, identifiées comme des économies « Libres ». Dans le même registre, 31 économies ont été désignées comme « Principalement libres » avec des scores compris entre 70 et 80 et 62 économies ont été identifiées comme « Modérément libres » avec des scores entre 60 et 70.

3- *« The Importance of Economic Freedom », Libek 2018.*

De l'autre côté du spectre et parmi les 81 économies ayant des scores de liberté économique inférieurs à 60, 62 sont considérées « Principalement non libres » (scores de 50 à 60) et présentent généralement des insuffisances dans les domaines liés à l'Etat de droit et à l'ouverture de leurs marchés. De grandes économies telles que la Chine, l'Inde et le Brésil font partie de ce groupe.

Au bas du classement, 19 économies ont enregistré des scores inférieurs à 50. Elles sont, ainsi, identifiées comme des économies « Réprimées ». Ces pays ont généralement une main mise du gouvernement sur la finance et la propriété. De nombreux citoyens de ces pays survivent en s'engageant dans des activités économiques informelles ou de subsistance (Iran, Algérie, Bolivia, Cuba …etc.).

Tableau n° 1 : Top 10 du classement 2020

Economies	Rang	Par rapport à 2019	Score
Singapour	1	+1	89.4
Hong Kong	2	-1	89.1
Nouvelle Zélande	3	-	84.1
Australie	4	+1	82.6
Suisse	5	-1	82.0
Irlande	6	-	80.9
Royaume Unis	7	-	79.3
Danemark	8	+6	78.3
Canada	9	-1	78.2
Estonie	10	+5	77.7

Il est à remarquer que pour la première fois depuis en 1995, Hong Kong perd le 1er rang au profit du Singapour qui se trouve le mieux classé en termes de « Droit de propriété » (96.8/100), d'« Efficacité judiciaire » (92.9), de « Dépenses du gouvernement » (91.1) et de « Liberté du travail » (90.9).

Pas trop loin de Singapour, Hong Kong, son plus grand concurrent, a obtenu un score de 89.1 pour se classer au second rang.

Ces deux pays ont des caractéristiques socio-économiques très proches. Cependant, et au niveau des indicateurs partiels, Hong Kong, se fait marquer par des performances non négligeables (1^{e} rang mondial) au niveau de la « Santé fiscale » (99.9/100), de la « Liberté des affaires » (96.2), de la « Liberté du commerce » (95) et de la « Liberté financière » (90).

Concernant l'Europe, la Suisse a mené le classement régional depuis 2011. Pour l'année 2020, ce pays est classé 5^{e} au niveau mondial avec un score de 82/100 suivi par l'Irlande (6^{e} ; 80.9/100) et le Royaume Unis (7^{e} ; 79.3/100).

La Suisse s'est distinguée en tant que pays économiquement libre grâce à sa politique restrictive d'endettement public, à sa politique offensive de libre-échange et à sa stabilité monétaire.

De même, l'Irlande a enregistré la meilleure performance mondiale au niveau de la « Liberté d'investissement » avec un score de 90/100 et la meilleure performance régionale au niveau des facteurs « Fardeau fiscal » (76.4), « Dépenses gouvernementales » (78.8), « Liberté des affaires » (82.7), « Liberté du travail » (75.9) et « Liberté monétaire » (85.3).
Concernant **l'Amérique du Nord, Centrale et les Caraïbes**, la région a été représentée par 32 pays. Le classement de cette année est mené par le Canada (9^{e}) avec un score en légère amélioration par rapport à l'année 2019 (78.2 contre 77.7), suivi par le Chili qui a gagné du terrain (15^{e} contre 18^{e} en 2019) face aux Etats Unis d'Amérique (17^{e} contre 12^{e} en 2019).

II. La région MENA

Une région modérément libre

Pour cette année, la région, qui est représentée par 12 pays du Moyen Orient et du Maghreb Arabe, se trouve clairement le leader mondial au niveau de l'indicateur « Fardeau fiscal » au niveau duquel, l'Arabie Saoudite et Qatar mènent le classement mondial. Le score y afférent a de nouveau dépassé la moyenne mondiale de plus de 10 points, en raison des faibles taux d'imposition dans les royaumes pétroliers. La région se classe également au-dessus de la moyenne mondiale dans les trois indicateurs liés à la « Liberté des affaires », à la « Liberté commerciale » et à la « Liberté financière ».

Cependant malgré cette performance, le score moyen de la région est de 61.8/100, synonyme d'une région « Modérément libre » à l'instar des autres régions sauf l'Afrique qui est considérée comme étant une région « Principalement non libre ».

Le classement des pays arabes pour l'année 2020 ainsi que les domaines de performances pour chaque pays de la région sont représentés dans le tableau suivant :

Tableau n° 2 : Classement des pays arabes

Pays	Rang mondial	Rang régional	Score 2020	Domaines de performance
Emirats Arabes Unis	18	1	76,2	Droit de propriété Efficacité judiciaire Liberté des affaires
Qatar	31	2	72,3	Fardeau fiscal
Bahreïn	63	3	66,3	Liberté financière
Jordanie	66	4	66,0	Dépenses du gouvernement
Oman	75	5	63,6	Liberté des affaires
Maroc	78	6	63,3	Liberté du commerce
Koweït	79	7	63,2	Santé fiscale Fardeau fiscal
Arabie Saoudite	83	8	62,4	Fardeau fiscal
Tunisie	128	9	55,8	Liberté des affaires
Egypte	142	10	54,0	Fardeau fiscal
Liban	157	11	51,7	Dépenses du gouvernement
Algérie	169	12	46,9	Liberté monétaire

D'après ce tableau, le classement 2020 est mené pour la 4ème année consécutive par les Emirats Arabes-Unis avec un score de 76.2/100. Ce pays est doté d'une économie ouverte avec un revenu par habitant élevé et un excédent commercial annuel important. Le secteur pétrolier et gazier représente actuellement environ 30% du PIB.

Cette année, il s'est distingué comme il a été indiqué plus haut, par des performances remarquables au niveau du sous indicateur « Fardeau fiscal » en obtenant le 2e score mondial et régional (99.2/100). Une telle performance résulte de la mise en place d'une politique d'assouplissement fiscal pour permettre la reprise économique.

Pour les autres sous indicateurs, ce pays mène le classement régional au niveau de l'« Efficacité judicaire » (84.6), de la « Santé fiscale » (94.1) et de la« Liberté des affaires » (78.6).

Le deuxième rang régional est occupé par le Qatar pour la quatrième année successive avec un score de 72.3. Ce pays a obtenu la meilleure performance mondiale au niveau du sous indicateur « Fardeau fiscal » (99.8) et occupe le 1e rang régional au niveau de « L'intégrité du gouvernement » (64.6). Le Qatar et les Emirats arabes unis sont identifiés par Heritage Foundation comme les seules économies arabes « Principalement libres ».

Concernant les autres pays de la région, le Maroc est considéré comme un pays « Modérément libre» avec un score supérieur à 60, alors que, la Tunisie, l'Egypte et le Liban figurent dans les pays « Principalement non libres ». Quant à l'Algérie, elle vient au bas du classement régional et constitue le seul pays arabe économiquement « Réprimé » avec un score de 46.9.

Pour le Koweït et l'Arabie Saoudite, ils sortent du lot par des performances non négligeables au niveau de la « Santé fiscale » où le Koweït occupe le 2e rang mondial et le 1er rang régional avec un score de 99.6. Quant à l'Arabie Saoudite, elle a réalisé la meilleure performance mondiale au niveau du « Fardeau fiscal » avec un score de 99.8.

L'examen approfondi de l'évolution de la liberté économique de cette région pendant les 5 dernières années montre que les performances enregistrées par les pays de la région ont fortement changé d'une année à une autre, pour mieux comprendre cette évolution, le graphique suivant présente les scores enregistrés par les 12 pays de la région de 2015 à 2020 :

Graphique n° 2 : Scores de la région MENA de 2015 à 2020

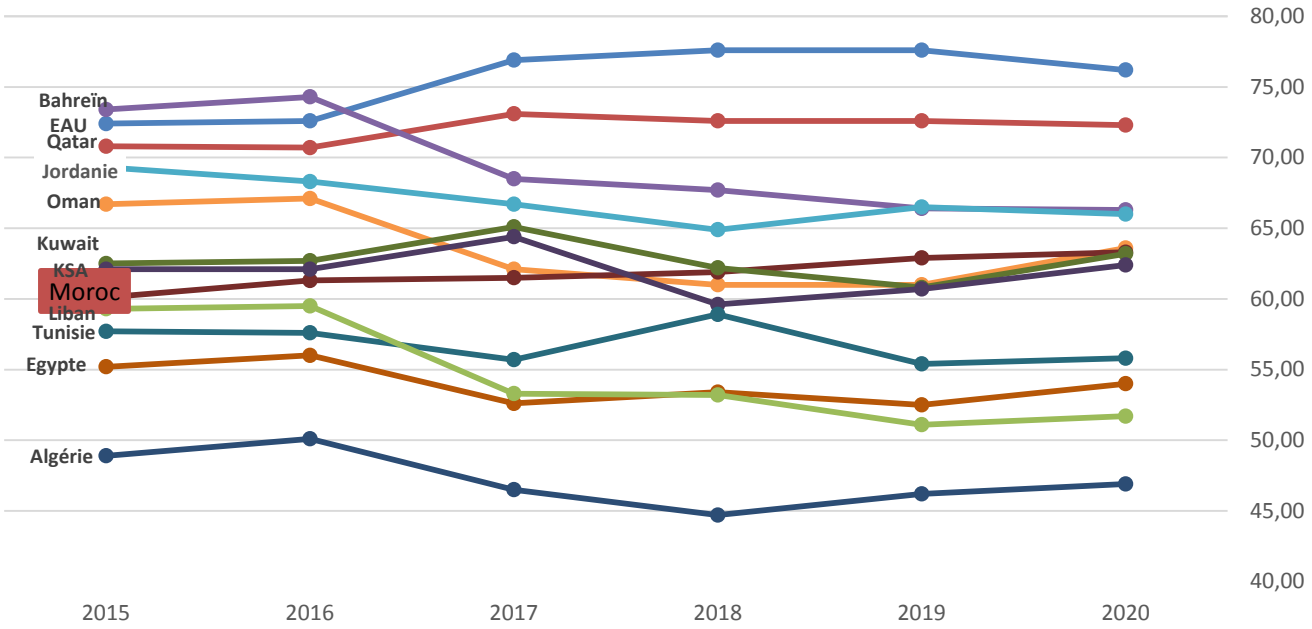

D'après ce graphique, les Emirats arabes unis et le Maroc sont les deux pays qui se sont le plus améliorés. Par contre le Bahreïn a vu son score dégringoler d'une année à une autre en reculant de plus de 7 points en 5 années perdant ainsi le 1er rang régional.

Ce pays faisait fermement partie des économies " Essentiellement libres" pendant de nombreuses années mais cette année il est considéré comme "Modérément libre". La croissance du PIB est cependant restée robuste, propulsée par des dépenses publiques massives.

Pour rejoindre les rangs des plus libres, Bahreïn devra poursuivre des politiques qui s'attaquent à la fois à ses déficits budgétaires insoutenables et à sa mauvaise santé budgétaire.

Ce pays doit poursuivre une démarche de lutte contre la corruption pour pouvoir améliorer son classement. En fait, Heritage Foundation a noté dans son rapport le fait que le système judiciaire dans ce pays est perçu comme corrompu. Les procédures de passation des marchés publics ne sont pas toujours transparentes et les marchés ne sont pas toujours attribués uniquement sur la base du prix et de la valeur technique.

Dans le même contexte de régression, le Liban a vu son score perdre plus de 7 points durant les 5 dernières années. En 2020, ce pays est classé 157e avec un score de 59.30 en augmentation de 0,6 point par rapport à 2019 et ce, en raison principalement d'une augmentation du score d'intégrité gouvernementale.

En fait, l'économie libanaise est considérée "Principalement non libre" en 2020 et pendant huit années successives. La croissance du PIB a été également faible.

L'examen approfondi du contexte actuel de ce pays montre que la liberté économique est étouffée, dans une grande partie, à cause de la faiblesse de ses institutions politiques et leur incapacité à régler les problèmes structurels profonds. Ce qui a abouti à un état de droit gravement compromis. De même, la politique économique du gouvernement ces dernières années s'est concentrée sur l'amélioration de la gestion budgétaire et le renforcement de la confiance des investisseurs étrangers, mais la mise en œuvre des réformes a été faible et les résultats ont été mitigés.

III. La Tunisie

La Tunisie reste en dessous du seuil minimum de liberté économique…

Avec un score en légère amélioration (55.8/100 contre 55.4 en 2019), la Tunisie reste parmi les pays « Essentiellement non libres ». En fait, elle a gardé cette notation depuis le début du classement sauf pour les années 2007 et 2008 où elle s'est trouvée parmi les pays « Principalement libres ».

Au niveau du classement, la Tunisie a perdu 3 positions par rapport à l'année 2019 et 29 positions depuis le classement de 2018. Pour cette année, elle se classe 125^{e} au niveau mondial et 10^{e} parmi les pays de la zone MENA.

Le graphique suivant montre l'évolution du score de la Tunisie depuis 2005 par rapport à la moyenne de la région MENA :

Graphique n° 3 : Score de la Tunisie 2005-2020

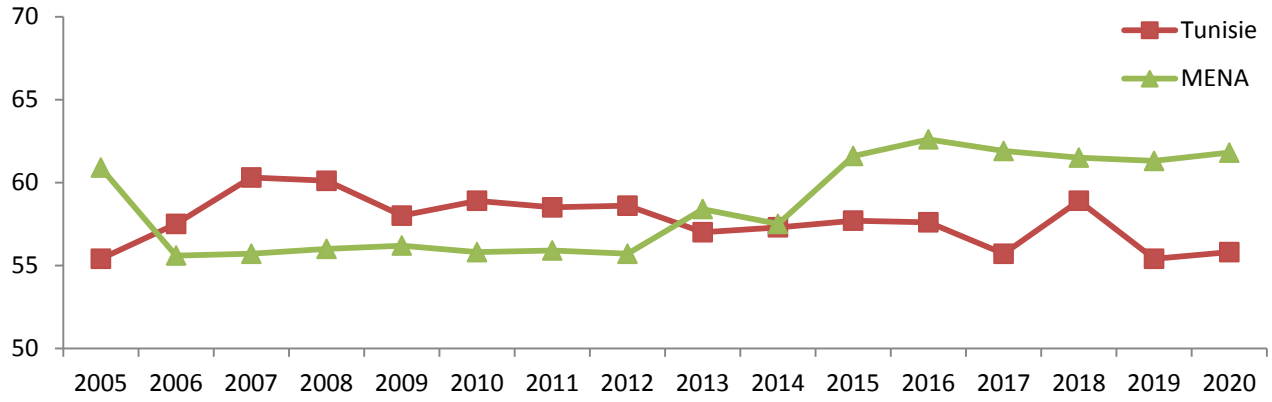

Il en ressort que le score de la Tunisie dépassait le score moyen de la région MENA de 2006 à 2012 et que depuis 2013, il devient en dessous de la moyenne régionale. Ce recul d'une année à une autre reflète l'instabilité qui a marqué la scène politique, économique et sociale depuis la révolution.

…Avec une évolution mitigée par sous indicateur

L'examen de l'évolution du score à un niveau plus détaillé, montre que celui-ci s'est amélioré dans les volets « Droit de propriété », « Efficacité judicaire », « Intégrité du gouvernement », « Santé fiscale », et « Liberté des affaires ». Par contre, les scores obtenus au niveau des volets « Fardeau fiscal », « Dépenses du gouvernement », « Liberté du travail », « Liberté monétaire » et « Liberté du commerce » se sont détériorés et ceux

relatifs aux volets « Liberté d'investissement » et « Liberté financière » n'ont connu aucun changement.

Tableau n° 3 : Evolution des sous indicateurs 2019-2020

Piliers	2019	2020	Evolution
Droit de propriété	49,2	56,4	+ 7,2
Efficacité judiciaire	42,7	43,6	+ 0,9
Intégrité du gouvernement	36,6	39,7	+ 3,1
Santé fiscale	37,9	38,8	+ 0,9
Liberté des affaires	76,7	78,1	+ 1,4
Dépenses du gouvernement	74,4	73,1	-1,3
Fardeau fiscal	74,4	74,2	-0,2
Liberté du travail	50,3	49,8	-0,5
Liberté monétaire	76	73,9	-2,1
Liberté du commerce	71,4	66,4	-5
Liberté d'investissement	45	45	0
Liberté financière	30	30	0

Le score de la Tunisie s'est amélioré au niveau de 5 sous indicateurs :

Droit de propriété : la Tunisie passe de « réprimée » à « essentiellement non libre »

Selon Heritage Foundation, le droit de propriété se base, sur i) le titrage sécurisé, ii) l'extension et la protection des droits de propriété et iii) l'exécution des contrats.

Pour la fondation, la reconnaissance et la protection des droits de propriété privée est une caractéristique vitale d'une économie de marché pleinement opérationnelle, dans la mesure où les individus sont plus prêts à investir lorsque leurs propriétés sont à l'abri de toute expropriation.

Au niveau de ce facteur, la Tunisie a été identifiée en tant que pays « Essentiellement non libre » de 2005 à 2011, comme pays «réprimé» de 2012 jusqu'à 2019 pour revenir en 2020 dans le groupe de pays « Essentiellement non libres». En fait, il semble que la Tunisie est

entrée en 2020 dans une phase de convalescence au niveau de la protection des propriétés et des biens privés avec une amélioration dans son score de 7.2 points.

Graphique n° 4 : Score dans le "Droit de propriété" de 2005 à 2020

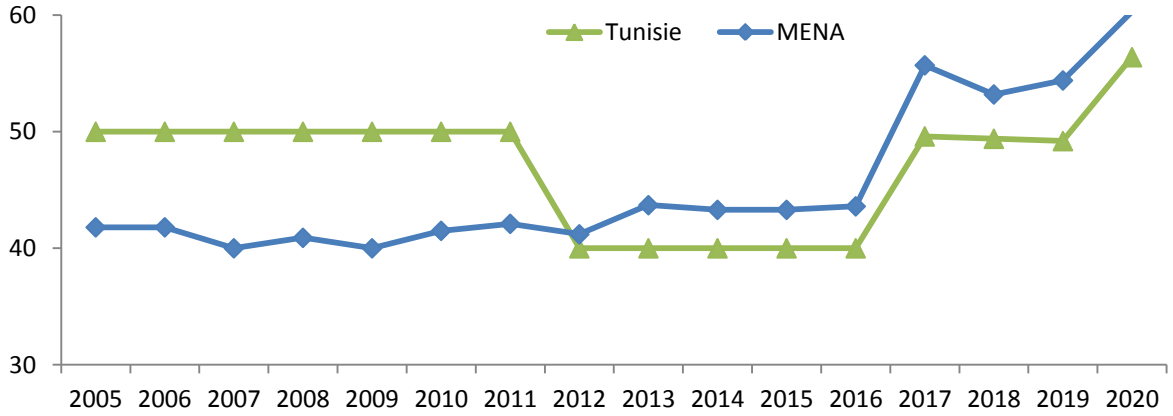

Bien que le droit de propriété en Tunisie soit régi par divers lois et textes (le Code des Droits Réels, le Code des Obligations et des Contrats …etc.), le droit d'accès des étrangers à la propriété immobilière reste très limité et complexe, malgré la stipulation de la Constitution tunisienne au droit fondamental à la propriété dans son article 41. En effet, l'accès de l'étranger à la propriété immobilière agricole est quasiment interdit, et son accès à la propriété immobilière non agricole est soumis à des autorisations.

L'efficacité judiciaire : des performances modestes

Selon Heritage Fondation, le bon fonctionnement du cadre juridique protège les droits de tous les citoyens contre la violation de la loi par des tiers, y compris par les gouvernements. En tant qu'élément essentiel de la liberté économique, l'efficacité judiciaire exige l'instauration d'un système judiciaire équitable pour garantir que les lois soient entièrement respectées et appliquées, avec des actions juridiques appropriées contre les violations.

Depuis la prise en compte de ce facteur dans le calcul du score de liberté économique en 2017, la Tunisie suit un rythme ascendant. Cependant, ses performances restent très modestes (43.6 en 2020 contre 42.7 en 2019 et 41.7 en 2018) et largement en dessous du score moyen de la région MENA. La Tunisie demeure identifiée comme judiciairement « Réprimée ».

Graphique n° 5 : Score au niveau de "l'Efficacité judiciaire" de 2017 à 2020

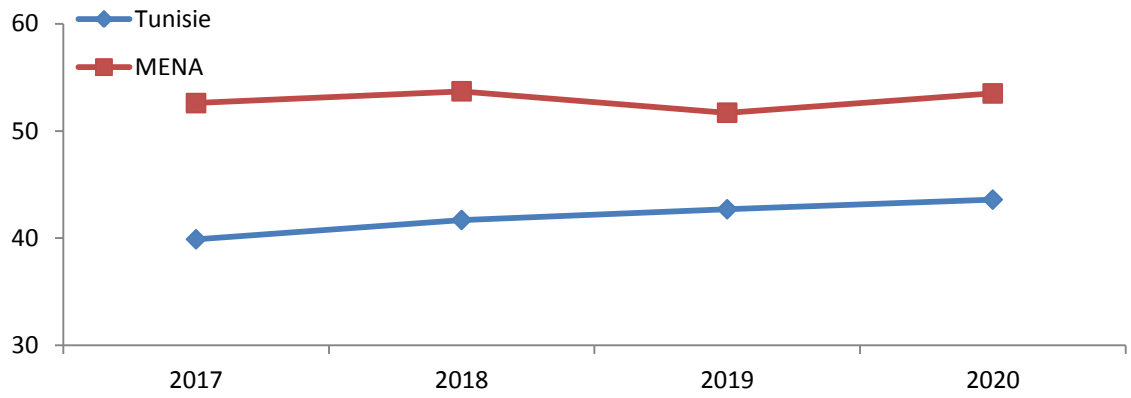

Certes, des réformes ont été introduites depuis la révolution, mais les insuffisances de la constitution de 2014 entravent, en quelque sorte, la séparation entre les pouvoirs. En fait, des tentatives de réforme ont été entamées dont on peut citer la préparation du Code de Justice Administrative (dont la promulgation n'a pas encore eu lieu), la réclamation de décentraliser le tribunal administratif, la demande continue de protéger les locaux judiciaires et surtout lors des périodes des élections …etc.

L'intégrité du gouvernement : la Tunisie est classée réprimée

Selon l'OCDE, « L'intégrité publique est la conformité et l'adhésion sans faille à une communauté de valeurs, de principes et de normes éthiques aux fins de protéger l'intérêt général contre les intérêts privés et de lui accorder la priorité sur ces derniers au sein du secteur public ».

Certes, la corruption, avec ses diverses formes, peut compromettre la liberté économique d'un individu et son impact sur le système économique d'un pays peut avoir des retombées qu'on ne peut négliger. Mais le problème est beaucoup plus dénoncé lorsqu'on parle de corruption des institutions gouvernementales par diverses pratiques (le népotisme, le copinage, le patronage, le détournement de fonds …etc.).

« Bien que tous ne soient pas des crimes dans chaque société ou circonstance, ces pratiques érodent l'intégrité du gouvernement partout où ils sont pratiqués », note Heritage Foundation.

Il en découle que le degré d'intervention du gouvernement dans les activités, la multitude de règlementations, de formalités administratives, des coûts de transaction et de barrières

peuvent faire prévaloir la corruption, compromettant, ainsi, la transparence, élément essentiel pour le fonctionnement efficace d'un marché libre.

A ce niveau, la Tunisie est considérée parmi les pays « Réprimés » et ce, depuis le début du calcul de cet indicateur et reste depuis 2013 au-dessous de la moyenne régionale, comme le montre le graphique suivant :

Graphique n° 6 : Score dans "l'Intégrité du gouvernement" de 2005 à 2020

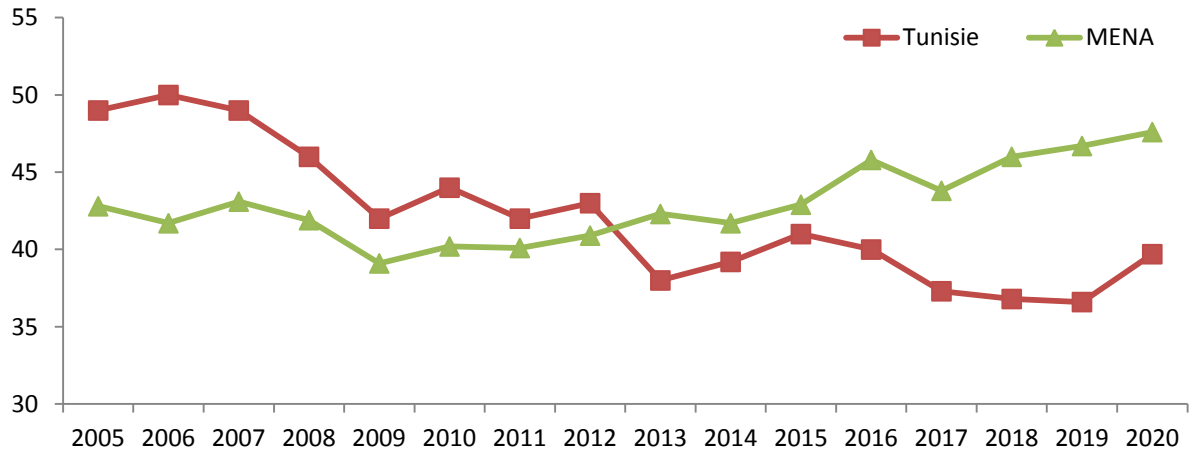

En 2020 et même si le score de la Tunisie s'est légèrement amélioré par rapport aux 3 années qui le précèdent pour se situer à 40/100, il reste au-dessous du seuil minimum de liberté économique, tout comme le score moyen de la région MENA classée parmi les « Réprimées ».

En Tunisie, le Code de Conduite pour les agents publics tunisiens et la loi sur l'alerte éthique et la protection des lanceurs d'alertes contribuent à renforcer la culture d'intégrité. La loi d'accès à l'information et la loi sur la déclaration de patrimoine et l'enrichissement illicite viennent enrichir ce cadre.

La santé fiscale : la Tunisie passe de « modérément libre » en 2018 à « réprimée » en 2019 et 2020

La bonne « Santé fiscale » reflète l'engagement d'un gouvernement à la bonne gestion financière des ressources, qui sont essentielles pour une expansion économique à long terme et pour l'instauration de la liberté économique. De ce fait, une gestion défaillante du budget gouvernemental peut conduire à l'augmentation des déficits et du fardeau de la dette et, par la suite, à l'érosion de la santé budgétaire globale d'un pays.

A ce niveau et après avoir été « Principalement non libre » en 2017, « Modérément libre » en 2018, la Tunisie a vu son score chuter de façon substantielle pour se situer à 37.9 en 2019 et 38.8 en 2020, la classant, ainsi, dans le groupe des pays « Réprimés ».

Graphique n° 7 : Score au niveau de "la Santé fiscale" de 2017 à 2020

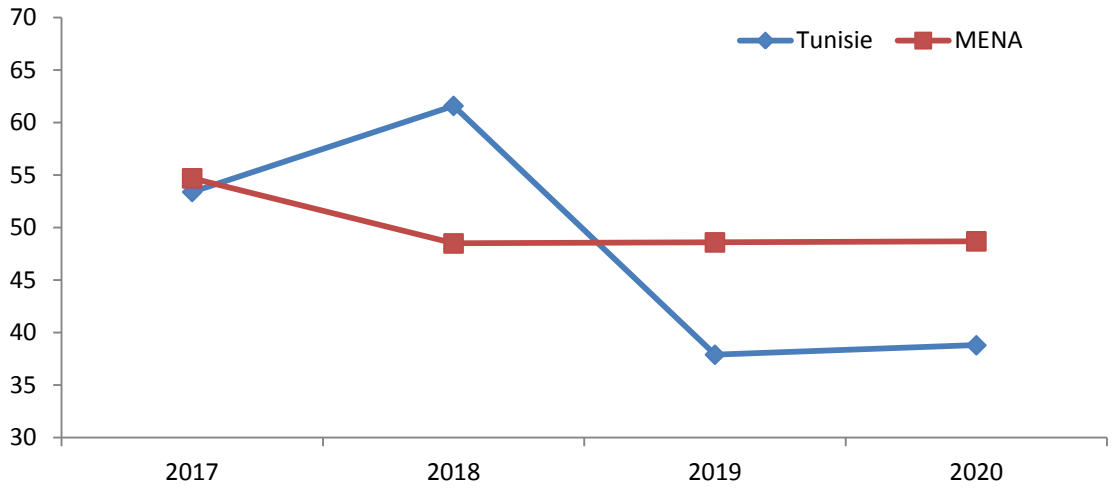

Bien qu'en légère amélioration, le score de la Tunisie est toujours inférieur à celui de la région MENA, exception pour l'année 2018 où il a atteint 61.6 contre 48.5 pour la moyenne de la région.

En somme, le score de la Tunisie, comme celui de toute la région, est au-dessous du score moyen global de 2020 et classe toute la région dans le groupe de pays fiscalement « Réprimés ».

La liberté des affaires : la Tunisie est « principalement libre »

Heritage Foundation définit la « Liberté des affaires » comme étant « La capacité d'un individu de créer et gérer une entreprise sans l'ingérence indue de l'Etat ».

Cet indicateur est l'un des plus fondamentaux de la liberté économique car les réglementations lourdes et redondantes sont les obstacles les plus courants à la libre conduite de l'activité entrepreneuriale.

La Tunisie, comme le montre le graphique suivant, se trouve dans le groupe des pays « Principalement libres » en 2019 et 2020, après avoir figuré parmi les économies « Libres » pendant de nombreuses années. Ce score traduit les réformes engagées par la Tunisie pour faciliter la création des entreprises. En fait, ce résultat va de pair avec celui publié dans le rapport de la Banque Mondiale sur la facilité de faire les affaires (Doing

Business) de 2019 au niveau de l'indicateur « Création d'entreprises », où la Tunisie occupe le 19e rang mondial sur un échantillon de 190 pays avec un score de 94.6 sur 100. De même, la Tunisie est classée 1er en Afrique au niveau de l'indicateur Global Entrepreneurship Index pour l'année 2019 (40e rang mondial).

Graphique n° 8 : Score dans "la liberté des affaires" de 2005 à 2020

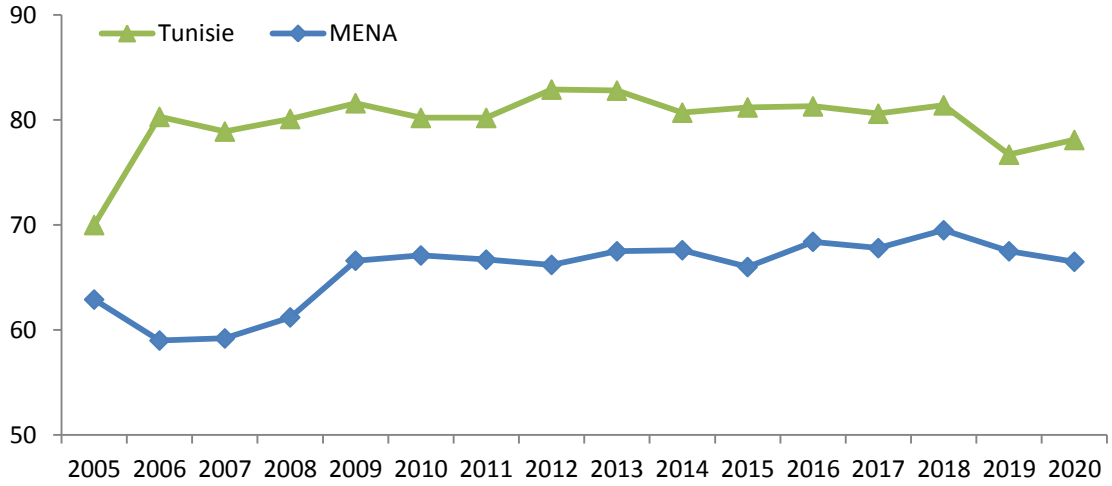

D'après ce graphique, le score obtenu par la Tunisie depuis 2005 est au-dessus de celui enregistré dans la région MENA et varie entre « Libre » et « Principalement libre ». En fait, depuis 2006, la Tunisie s'est trouvée sur une courbe globalement ascendante avec, toutefois, une chute en 2019 et une légère reprise en 2020.

Un recul dans le score accusé au niveau de 5 sous indicateurs :

Le fardeau fiscal : la Tunisie reste « principalement libre »

Les taux d'imposition ainsi que les impôts directs et indirects aussi bien pour les particuliers que pour les sociétés sont une contrainte importante qui affecte directement la liberté économique. Dans l'indice de liberté économique, le fardeau de ces impôts est estimé en mesurant la charge fiscale de toutes les formes d'imposition en pourcentage du produit intérieur brut (PIB) total.

A ce niveau et comme le montre le graphique suivant, la Tunisie a toujours été considérée « Principalement libre » selon les normes de calcul de Heritage Foundation. Le score moyen enregistré de 2005 à 2020 est de l'ordre de 74.10/100 et se situe, tout au long de cette période, au-dessous de celui enregistré dans la région MENA (86.7). Pour l'année 2020, le score de la Tunisie a légèrement baissé (74.2 contre 74.4 en 2019). Ceci laisse déduire que le fardeau fiscal en Tunisie n'est pas considéré par Heritage Foundation comme une contrainte majeure pour les individus et les sociétés.

Ce pendant, cette baisse du score corrobore les résultats de l'enquête sur la compétitivité des entreprises menée par l'ITCEQ en 2019 qui ont montré une dépréciation de la perception portée par les chefs d'entreprise sur les charges fiscales avec un indicateur passant de 57.4 en 2018 à 56.9 en 2019.

Graphique n° 9 : Score dans "le fardeau fiscal" de 2005 à 2020

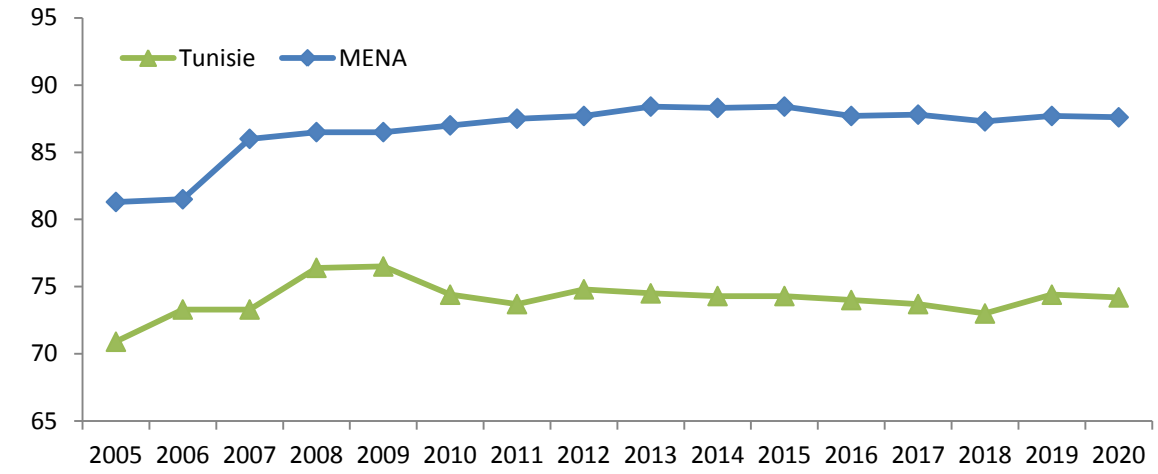

Les dépenses du gouvernement : pas trop handicapantes pour la liberté économique

Selon Heritage Foundation, les dépenses gouvernementales, qui prennent de nombreuses formes (infrastructures, recherche et développement, capital humain … etc.), peuvent porter préjudice à la liberté économique et cet impact est calculé en tant que coût d'opportunité ou manque à gagner si les dépenses effectuées par le gouvernement ont été orientées vers le secteur privé.

Pour la Tunisie, les dépenses du gouvernement ne semblent pas être trop handicapantes pour la liberté économique puisqu'elle a obtenu la notation « Principalement libre » avec un score en légère baisse depuis 2018 (73.1 en 2020 contre 75.5 en 2018). En plus, ce score est largement supérieur à celui de la région MENA (62.9) identifiée en tant que « Modérément libre ».

Graphique n° 10 : Score relatif aux "dépenses du gouvernement" de 2005 à 2020

La liberté du travail : la Tunisie passe de « principalement non libre » à « réprimée »

La liberté des individus de trouver du travail est considérée comme une clé essentielle pour la liberté économique. De même, « la liberté des employeurs de recruter et de licencier est un facteur essentiel pour valoriser la productivité et soutenir le développement économique », stipule Heritage Foundation. Elle va encore loin en considérant que l'intervention du gouvernement dans le marché du travail peut nuire à la liberté économique.

Pour ce facteur, la Tunisie est passée de « Principalement libre » entre 2012 et 2014 à « Modérément libre » en 2015 et 2016 puis à « Principalement non libre » de 2017 à 2019 et à « Réprimée » en 2020 avec un score de 49.8. Au niveau régional, le score de la Tunisie est resté inférieur à celui de la région MENA pendant 4 ans successives.

Graphique n° 11 : Score dans la "Liberté du travail" de 2005 à 2020

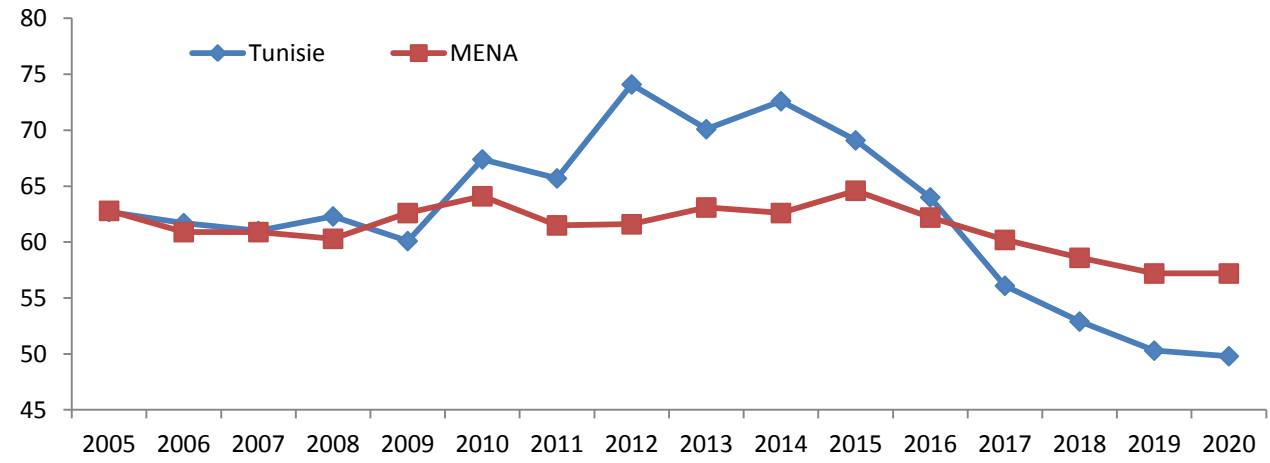

Ce graphique montre que le score de la Tunisie a connu un pic après la révolution et a commencé à se dégrader depuis. Ce score reflète un moindre degré de liberté des employeurs et une plus grande intervention de l'Etat dans la règlementation du travail.

D'un autre côté, les niveaux élevés de chômage des jeunes et les grèves dans le secteur des phosphates indiquent un certain niveau de troubles du travail.

La liberté monétaire : la Tunisie reste classée comme « principalement libre »

Selon Heritage Foundation « La liberté monétaire exige une monnaie stable et des prix déterminés par le marché. Qu'il s'agisse d'entrepreneur ou de consommateur, les personnes économiquement libres ont besoin d'une monnaie stable et fiable comme moyen d'échange, unité de compte et réserve de valeur. Sans liberté monétaire, il est difficile de créer une valeur à long terme ou d'amasser des capitaux ».

En fait, la valeur de la monnaie d'un pays peut être fortement influencée par la politique monétaire de son gouvernement.

Depuis 2008, la Tunisie est considérée comme un pays « Principalement libre » au niveau monétaire après avoir été « Libre » pendant les années qui précèdent. En 2020 et comme le montre le graphique ci-dessous, le score obtenu a connu une détérioration en passant de 76 en 2019 à 73.9 en 2020 et reste, légèrement inférieur au score moyen régional.

Cette détérioration est, en partie, attribuable à l'augmentation du taux directeur par la BCT (100 points de base passant de 6,75% en 2018 à 7,75% en 2019) et à la dépréciation du dinar tunisien vis-à-vis des monnaies étrangères.

Graphique n° 12 : Score relatif à "la liberté monétaire" 2005 à 2020

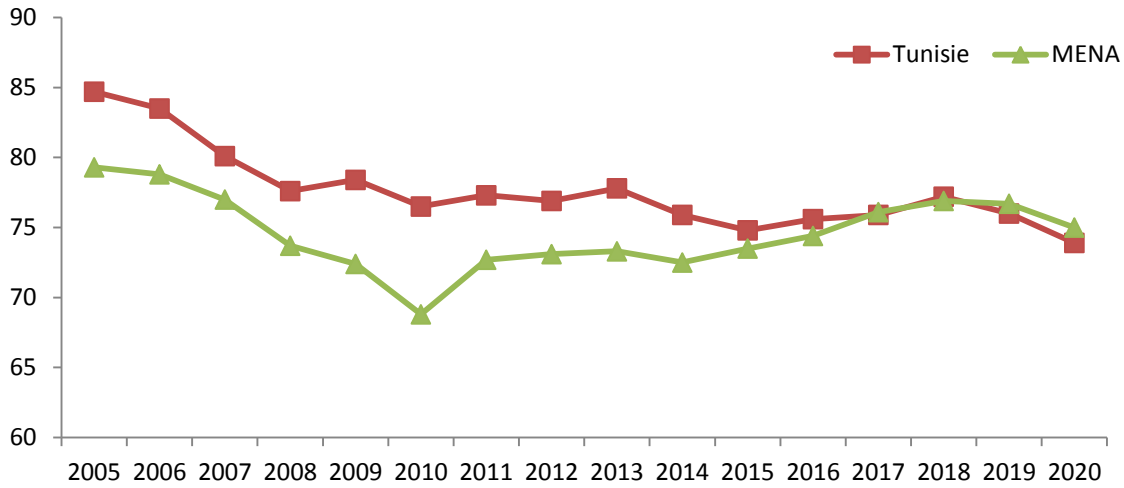

La liberté du commerce : de « principalement libre », la Tunisie devient « modérément libre »

Les actions gouvernementales concernant les conditions commerciales à entreprendre à côté des différentes restrictions commerciales (droits de douane, taxes à l'exportation, quotas commerciaux ou interdictions commerciales catégoriques, barrières non tarifaires et autres mesures réglementaires) peuvent compromettre la liberté du commerce, note Heritage Foundation.

De ce fait, les actions gouvernementales peuvent avoir un impact négatif sur la liberté commerciale au-delà de leur effet économique immédiat.

La liberté du commerce est une mesure composite de l'étendue des barrières tarifaires et non tarifaires qui affectent les importations et les exportations de biens et de services. Le score de liberté commerciale est basé sur deux axes :

- Le taux tarifaire moyen pondéré en fonction des échanges et
- L'évaluation qualitative des barrières non tarifaires (ONT).

En 2020, la Tunisie, est considérée « Modérément libre » avec un score de 66.4, après avoir décroché la notation « Principalement libre » en 2019 et « Libre » en 2018. Son score pour cette année a enregistré une détérioration de 5 points et reste inférieur à la moyenne régionale pour la deuxième année de suite.

Il est à noter que dans le classement de Doing Business 2020, le Tunisie figure au 90^{e} rang avec un score de 74.6/100 au niveau du volet « Commerce transfrontalier ».

Globalement et comme l'illustre le graphique suivant, le score moyen de la Tunisie pendant la période 2005-2020 est inférieur au score régional (59,84 pour la Tunisie contre 72,97 pour la région).

Graphique n° 13 : Score de "Liberté du commerce" 2005 à 2020

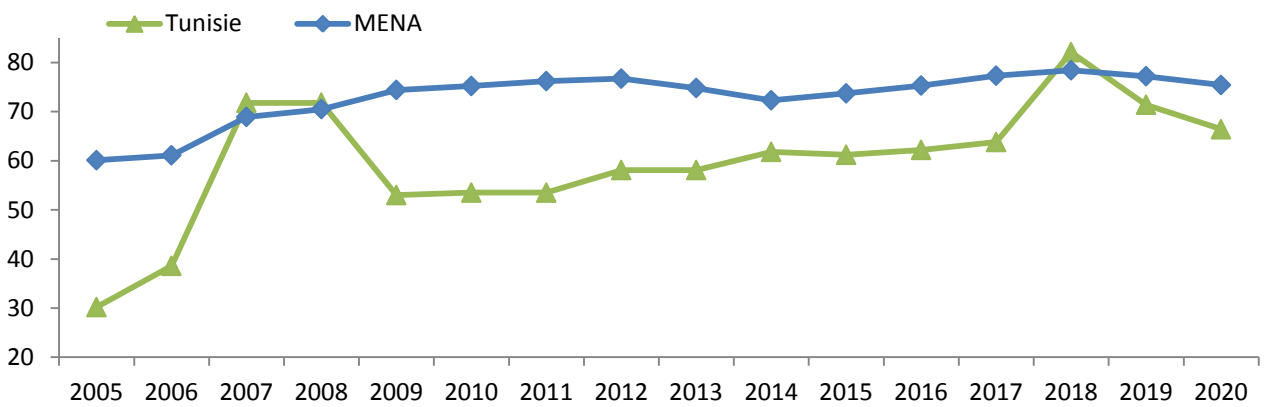

Et une stabilité au niveau de 2 sous indicateurs

La liberté d'investissement : une tendance haussière entre 2005 et 2020

La liberté d'investissement[4] ne peut exister que dans un environnement où les particuliers et les entreprises sont libres de choisir où et comment investir. Ce qui fait que le capital va être acheminé vers une utilisation optimale en se dirigeant vers les secteurs où les rendements sont les plus élevés. Donc l'intervention abusive de l'Etat pour réorienter le flux de capitaux et limiter le choix pourrait pénaliser la liberté entrepreneuriale.

D'après les normes de calcul de Heritage Foundation pour cet indicateur (voir annexe) et ayant obtenu le score de 45/100, une déduction de 55 points a été comptabilisée dans la constitution de ce score en 2020 comme en 2019 et 2018. Ce qui est équivalent au nombre de restrictions gouvernementales liées à l'investissement associées aux risques conjoncturels.

Ces restrictions ont bien affecté le score obtenu par la Tunisie bien que le gouvernement tunisien ait adopté une loi qui facilite la création d'entreprise en mettant à la disposition des investisseurs plus de services au sein d'un guichet unique, en diminuant les frais, en assurant plus de rapidité et de transparence au niveau de l'enregistrement des titres de propriété et en simplifiant le règlement des taxes (mise en place d'un système de contrôle fiscal basé sur les risques).

Le dispositif d'incitation aux investissements en Tunisie insiste dans toutes ses lois et décrets sur le principe de l'encouragement de l'initiative économique avec toute une panoplie de mécanismes et de mesures en faveur des entrepreneurs.

Ainsi, la loi n° 2007-69 du 27 décembre 2007 relative à l'initiative économique rappelle, dans son article premier que : « L'initiative économique constitue une priorité nationale à la consécration de laquelle œuvrent tous les acteurs économiques et sociaux dans le cadre de la garantie du principe d'égalité des chances et sur la base de la liberté comme principe et de l'autorisation comme exception ».

Le nouveau cadre juridique relatif à l'investissement est régi par les textes règlementaires suivants :

- Loi n°2016-71 du 30 Septembre2016, portant loi de l'investissement ;

- Loi n°2017-8 du 14 Février 2017, portant refonte du dispositif des avantages fiscaux ;

- Décret 2017-389 du 9 Mars 2017 relatif aux incitations financières au profit des investissements réalisés dans le cadre de la loi de l'investissement.

4 - *Voir la méthodologie en annexes*

L’examen de l’évolution du score obtenu par la Tunisie au niveau de la « Liberté d’investissement » de 2005 à 2020 montre une tendance haussière avec 3 phases, comme l’illustre le graphique suivant :

Graphique n° 14 : Score au niveau de "la liberté d’investissement" 2005 à 2020

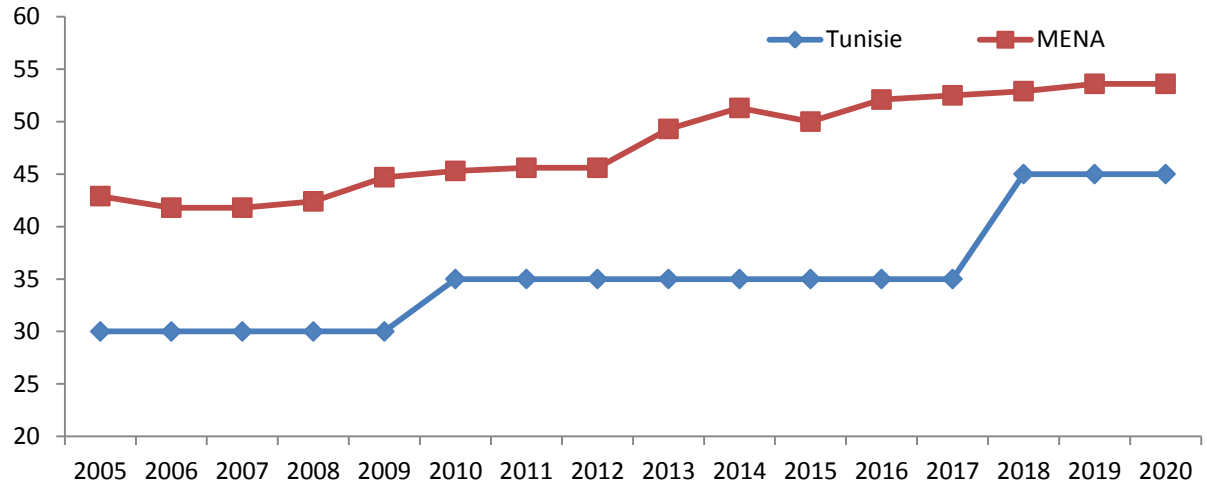

Cependant, le score moyen de la Tunisie a toujours été en dessous du score moyen régional qui, à son tour, n’a pas amené la région vers un minimum de liberté économique. Toutefois, on remarque, que depuis 2018, la Tunisie a pu améliorer son score de 10 points, ce qui traduit l’engagement de certaines réformes durant cette période.

La liberté financière : une intervention excessive du gouvernement

Cet indicateur évalue le degré d’intervention de l’Etat dans le marché financier et le marché des capitaux. En assurant la transparence du marché et l'intégrité des informations, l’Etat pourrait élargir les opportunités de financement et booster l'entrepreneuriat. Pa contre, une intervention abusive de l’Etat peut nuire à l'efficacité, augmenter les coûts de financement de l'activité entrepreneuriale et limiter la concurrence.

Concernant la Tunisie, son score n’a pas dépassé 30/100 depuis le début du classement. Ceci traduit, selon Heritage Foundation, un degré excessif d’intervention du gouvernement au niveau de l’allocation du crédit. Notons à ce titre, que dans les pays qui ont des scores pareils, le gouvernement possède souvent ou contrôle la majorité des institutions financières ou occupe une position dominante. Les institutions financières sont fortement restreintes et la création de banques se heurte à des obstacles règlementaires importants.

Graphique n° 15 : Score dans "la liberté financière" 2005 à 2020

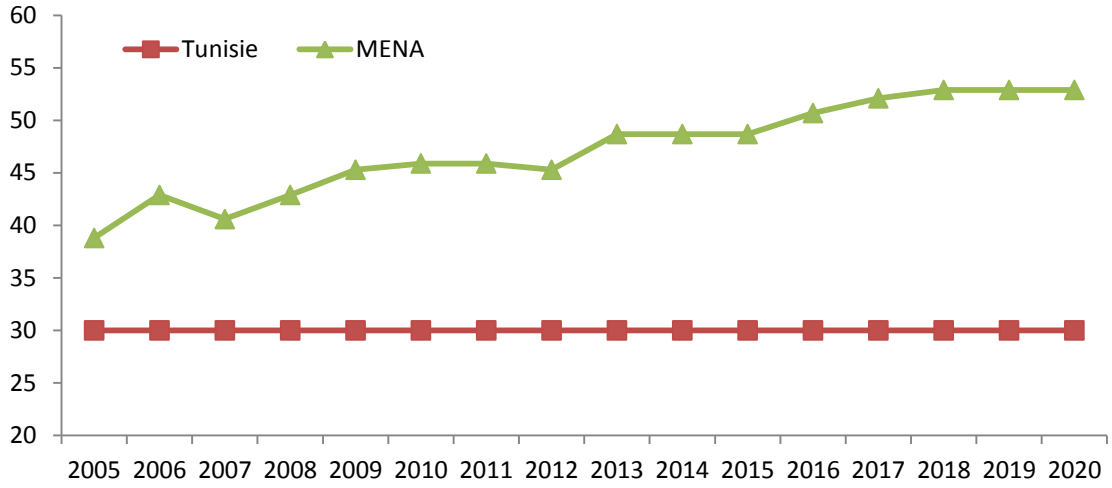

Selon ce graphique, la Tunisie est « Réprimée » au niveau de la liberté financière. Le score régional quant à lui n'a pas franchi la zone « Principalement non libre ».

IV. Principales recommandations

Pour améliorer le classement de la Tunisie dans les prochains rapports, les pouvoirs publics devraient remédier aux lacunes en matière de politique budgétaire, de liberté financière et d'intégrité gouvernementale. Des réductions des dépenses gouvernementales sont également recommandées.

D'un autre côté, une accélération des réformes juridiques s'impose pour instaurer un système judiciaire solide et indépendant. Il faut également lutter contre le phénomène de corruption qui est endémique en Tunisie.

Les recommandations spécifiques pour chaque pilier composant l'indice de la liberté économique sont les suivantes :

Pilier	Insuffisances	Recommandations
L'efficacité judiciaire	- Secteur parmi les plus touchés par la corruption - La délimitation des pouvoirs Législatif, exécutif et judiciaire, stipulée par la constitution tunisienne n'est pas totalement respectée	- Assurer l'indépendance et la liberté de l'appareil judicaire - Contourner le phénomène de la corruption qui fait que ce secteur soit l'un des plus touchés - Digitaliser les tribunaux

Pilier	Insuffisances	Recommandations
		- Instaurer des services juridiques en ligne - Veiller au bon fonctionnement et gouvernance du système judiciaire
L'intégrité du gouvernement	Des initiatives ont été mises en œuvre pour assurer l'intégrité du gouvernement mais on note un manque de communication et de coordination.	- Ces initiatives doivent être encouragées et placées dans une approche systématique afin d'inclure le secteur privé, la société civile et les particuliers dans la conception, le suivi et l'évaluation des décisions publiques - instaurer des mécanismes pouvant inciter à dénoncer les atteintes à l'intégrité, tant au niveau national que local (consultations ouvertes, participation des citoyens à la mise en œuvre des principes d'accès à l'information) et les communiquer à large échelle
La santé fiscale	La législation fiscale actuelle est très complexe et présente des lacunes favorisant l'inégalité entre les contribuables. Ce système incite à l'évasion et ne permet pas d'absorber le secteur informel et de l'inclure dans le circuit économique du pays	- Assurer la transparence, renforcer le contrôle des taxes et lutter contre l'évasion fiscale. - Moderniser l'administration fiscale afin qu'elle puisse exercer son pouvoir de contrainte et recouvrer les ressources de l'Etat.
La liberté des affaires	La multitude et la complexité des procédures administratives ne favorisent pas l'initiative. Le nombre de documents et d'autorisations requis pour lancer un projet est décourageant. Le financement des PME est assuré à	- Assurer le cadre règlementaire et légal qui permet d'encourager l'activité entrepreneuriale et ce, en donnant l'opportunité d'entreprendre à tout le monde sans restriction. - Adopter et développer davantage la culture de l'initiative entrepreneuriale et la prise de risque dans le cursus académique

Pilier	Insuffisances	Recommandations
	96% par les banques. Le recours à l'amorçage et le financement participatif qui sont des outils plus efficaces n'est pas aussi répandu qu'il ne le mérite.	et dans la formation professionnelle.
Le fardeau fiscal	- Le système fiscal tunisien malgré les réformes et les adaptations multiples présente encore quelques insuffisances faisant en sorte que seuls les contribuables supportent le fardeau fiscal de l'Etat - Ce système fait que ce sont les consommateurs qui gagnent le moins qui vont payer le plus - Le secteur informel représente près de la moitié de l'activité économique et la contribution du régime forfaitaire ne rapporte rien au budget de l'Etat	- Encourager les opérateurs dans le secteur informel à s'inscrire dans le circuit économique du pays via des incitations fiscales et financières. - Abandonner totalement le régime forfaitaire. - Lutter contre l'évasion fiscale. - Elargir le champ d'application de la TVA - Revoir les différents taux d'imposition subis aussi bien par les entreprises et la fonction libérale que par les individus.
Les dépenses du gouvernement	La dette publique a atteint environ 90% du PIB en 2020, sachant qu'elle est constituée de 70% de dette extérieure et 30% de dette intérieure, selon le Ministère des Finances - L'efficacité perçue du secteur public, mesurée par l'Indicateur Mondial de Gouvernance de la Banque Mondiale, est faible.	- Optimiser les dépenses du gouvernement par la réduction de la dette publique. - Restructurer la dette en privilégiant l'emprunt intérieur. - L'Etat doit pouvoir emprunter à la BCT (fort taux des Bons du Trésor Assimilables) et réduire les dispositifs fiscaux. - Améliorer l'efficacité du secteur public - La restructuration et la privatisation partielle des entreprises publiques surtout pour les services déficitaires et non

Pilier	Insuffisances	Recommandations
		stratégiques à l'instar de la Régie du Tabac. Cela permettrait de limiter le déficit et d'apporter des liquidités qui peuvent être orientées vers le secteur privé, créateur de richesses
La liberté du travail	- La réglementation du travail en Tunisie est relativement rigide avec un coût d'embauche d'un travailleur élevé (sans prendre en compte le salaire) et une difficulté à renvoyer un employé. - Le droit de l'étranger au travail est limité à trois niveaux : i) une interdiction de l'accès à la fonction publique, ii) une limitation de l'accès à l'activité libérale et iii) une restriction de l'accès au travail salarié. - Les règles drastiques imposées aux étrangers pour accéder au marché du travail les poussent vers la précarité et les exposent à la traite.	- Les dispositions relatives à l'embauche et au licenciement doivent être plus souples. - L'emploi des étrangers doit être moins restrictif et plus libre
La liberté monétaire	Le dinar tunisien n'a cessé de perdre de sa valeur et les taux de change ont atteint des niveaux record. - La politique de la Banque Centrale manque de visibilité vers l'avenir	- Introduire des réformes qui peuvent mener vers la convertibilité progressive du dinar tunisien - Publier les politiques et les objectifs monétaires pour le grand public afin d'assurer une transparence et donner une visibilité vers l'avenir surtout pour les investisseurs nationaux et étrangers - La bonne gouvernance de la BCT en tant qu'institution est primordiale pour garantir sa transparence.

Pilier	Insuffisances	Recommandations
La liberté du commerce	- Le taux tarifaire moyen appliqué est de 9,3%[5] - Les barrières non tarifaires augmentent encore le coût du commerce. Ce qui freine les efforts déployés pour attirer plus d'investissements étrangers et affecte la liberté commerciale du pays	- Pour améliorer le score de la Tunisie, ce taux doit donc être plus attractif et plus compétitif. - La Tunisie doit améliorer ses pratiques commerciales internationales et faciliter l'import-export dans ses ports, notamment, celui de Radès en améliorant l'efficience des services d'acconage et de manutention et en investissant dans l'infrastructure et la logistique portuaire. - Aménager le port de Radès et consolider le transport maritime via l'ouverture vers de nouvelles destinations. - Faire participer le secteur privé dans le renforcement de la logistique maritime et portuaire. - Renforcer le contrôle des circuits de distribution et des frontières pour empêcher la contrebande et le marché parallèle - Revoir les prix des importations avec des négociations multilatérales.
La liberté d'investissement	- Malgré la réduction du nombre d'activités soumises à autorisation et la révision des cahiers de charges 100 activités économiques sont encore soumises à autorisation et les cahiers de charges ne sont pas diffusés pour tous les secteurs.	- La Tunisie doit encore travailler sur le nombre de restrictions et d'autorisations, sur les délais d'obtention des autorisations et le nombre de documents nécessaires pour démarrer une activité. - Renforcer les avantages offerts par le cadre juridique d'investissement et assurer une bonne exécution des réformes.
La liberté	Le degré d'intervention de l'Etat	- Les institutions financières doivent jouir

5- *Source: La douane tunisienne*

Pilier	Insuffisances	Recommandations
financière	dans le secteur financier ne garantit pas son indépendance et son intégrité	d'une plus grande marge de liberté pour pouvoir jouer pleinement leur rôle dans le financement et l'investissement. - La Banque Centrale doit assurer plus de transparence en fournissant au grand public, sans discrimination, toutes les informations nécessaires concernant sa stratégie, ses objectifs, ses analyses et ses décisions de politique monétaire - Développer la stratégie publique d'inclusion financière en lui fournissant un cadre pour coordonner et stimuler les actions. Cela permettrait de faciliter l'élimination des barrières à l'accès aux différents instruments financiers.

Annexes

Méthodologie de calcul de l'indice de liberté d'investissement :

Cet indice comptabilise toutes les restrictions qui sont généralement imposées à l'investissement sans dépasser le nombre de 100 (le cas échéant, un score de 0 sera attribué au pays). Ces restrictions sont comptabilisées sous formes de points déductibles du score idéal de 100. A ces restrictions s'ajoute une déduction de 20 points pour représenter les problèmes de sécurité, le manque d'infrastructure d'investissement de base ou d'autres politiques gouvernementales qui entravent la liberté d'investissement.

Restrictions d'investissement

Traitement national de l'investissement étranger :

- Pas de traitement national, présélection : 25 points déduits
- Un certain traitement national, une certaine présélection 15 points déduits
- Traitement national ou présélection 5 points déduits

Code des investissements étrangers

- Pas de transparence et bureaucratie lourde : 20 points déduits
- Application inefficace des politiques et bureaucratie : 10 points déduits
- Certaines lois et pratiques d'investissement ne sont pas transparentes ou mises en œuvre de manière inefficace : 5 points déduits

Restrictions à la propriété foncière

- Tous les achats immobiliers restreints : 15 points déduits
- Aucun achat étranger de biens immobiliers : 10 points déduits
- Certaines restrictions sur les achats de biens immobiliers : 5 points déduits

Restrictions sectorielles d'investissement

- Plusieurs secteurs restreints : 20 points déduits
- Peu de secteurs restreints : 10 points déduits
- Un ou deux secteurs restreints : 5 points déduits

Expropriation d'investissements sans compensation équitable

- Fréquent sans recours légal : 25 points déduits

- Commun avec certains recours juridiques : 15 points déduits
- Peu fréquent mais se produit : 5 points déduits

Contrôle des changes

- Pas d'accès des étrangers ou des résidents : 25 points déduits
- Accès disponible mais fortement restreint : 15 points déduits
- Accès disponible avec quelques restrictions : 5 points déduits

Contrôle des capitaux

- Pas de rapatriement des bénéfices; toutes les transactions nécessitent l'approbation du gouvernement : 25 points déduits
- Les mouvements de capitaux entrants et sortants nécessitent une approbation et sont soumis à certaines restrictions : 15 points déduits
- La plupart des transferts approuvés avec quelques restrictions 5 points déduits

Un maximum de 20 points supplémentaires peut être déduit pour des problèmes de sécurité, un manque d'infrastructure d'investissement de base ou d'autres politiques gouvernementales qui créent un degré d'incertitude considérable et alourdissent indirectement le processus d'investissement et limitent la liberté d'investissement.

Méthodologie de calcul de l'indice de liberté financière :

La liberté financière d'une économie se voit attribuer une note globale sur une échelle de 0 à 100 selon les critères suivants:

- 100 : Aucune ingérence du gouvernement. La surveillance gouvernementale se limite uniquement à l'application des obligations contractuelles et à la prévention de la fraude.
- 90 : Interférence gouvernementale minimale. La réglementation des institutions financières est minime mais peut aller au-delà de l'application des obligations contractuelles et de la prévention de la fraude jusqu'à la capitalisation ou les réserves obligatoires.
- 80 : Ingérence gouvernementale nominale. La propriété publique des institutions financières ne représente qu'une petite part de l'ensemble des actifs du secteur. Les institutions financières n'ont pratiquement aucune restriction quant à leur capacité à offrir des services financiers.
- 70 : Interférence gouvernementale limitée. L'allocation du crédit est influencée par le gouvernement, et l'allocation privée du crédit ne fait l'objet d'aucune restriction. La propriété

publique des institutions financières est importante. Les institutions financières étrangères sont soumises à peu de restrictions.

- 60 : Interférence gouvernementale modérée. Les réglementations bancaires et financières sont un peu lourdes. Le gouvernement exerce la propriété et le contrôle des institutions financières avec une part importante de l'ensemble des actifs du secteur. La capacité des institutions financières à offrir des services financiers est soumise à certaines restrictions.
- 50 : Ingérence considérable du gouvernement. L'allocation de crédit est fortement influencée par le gouvernement, et l'allocation privée de crédit se heurte à des obstacles importants. La capacité des institutions financières à offrir des services financiers est soumise à des restrictions importantes. Les institutions financières étrangères sont soumises à certaines restrictions.
- 40 : Forte ingérence du gouvernement. La banque centrale est soumise à l'influence du gouvernement, sa surveillance des institutions financières est sévère et sa capacité à faire respecter les contrats et à prévenir la fraude est faible. Le gouvernement exerce la propriété et le contrôle actifs des institutions financières avec une part minoritaire importante de l'ensemble des actifs du secteur.
- 30 : Interférence gouvernementale étendue. L'allocation du crédit est largement influencée par le gouvernement. Le gouvernement possède ou contrôle la majorité des institutions financières ou occupe une position dominante. Les institutions financières sont fortement restreintes et la création de banques fait face à des obstacles importants. Les institutions financières étrangères sont soumises à des restrictions importantes.
- 20 : Ingérence lourde du gouvernement. La banque centrale n'est pas indépendante et sa supervision des institutions financières est répressive. Les institutions financières étrangères sont découragées ou fortement contraintes.
- 10 : Quasi répressif. L'attribution des crédits est contrôlée par le gouvernement. La formation de banque est restreinte. Les institutions financières étrangères sont interdites.
- 0 : Répressif. La surveillance et la réglementation visent à empêcher les institutions financières privées de fonctionner. Les institutions financières privées sont inexistantes.

: (+216) 71 802 044
: (+216) 71 787 034
: boc@itceq.tn
: 27, Rue du Liban
1002 - Tunis Belvédère

www.itceq.tn